



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 112093

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'incertaine ampleur de la contamination en radionucléides en France suite à l'accident nucléaire de Fukushima. L'institut de radioprotection et de sécurité nucléaire (IRSN) reconnaît dans sa "note d'information n° 15" du 8 juin 2011 sur les "résultats des mesures de radioactivité dans le cadre de la surveillance de l'impact à très longue distance des rejets de l'accident de Fukushima Dai-ichi en France" que des "valeurs significatives" d'iode 131, échappée des réacteurs de Fukushima, "ont été mesurées [...] principalement sur des salades et des épinards prélevés dans le grand quart sud-est de la France". Selon l'IRSN, "les premières traces d'iode 131 ont été détectées le 28 mars 2011 sur des feuilles d'épinards prélevées dans la commune de Malvés". L'iode 131 a également pu être mesurée dans le lait de chèvre en Indre-et-Loire et dans le lait de vache en Vendée. "Depuis le 4 avril 2011, des traces de césium 134 et de césium 137, dans des proportions caractéristiques des rejets de Fukushima, ont été également mesurées" en France métropolitaine. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) fait remarquer que "les principaux radionucléides constituant un risque sanitaire sont l'iode et le césium radioactifs" et "le grand public peut être exposé directement aux radionucléides, soit s'ils sont en suspension dans l'air, soit s'ils ont contaminé l'eau et les denrées alimentaires." L'iode 131 "se concentre dans la thyroïde et [augmente] le risque de cancer thyroïdien", notamment "chez les enfants et les jeunes adultes." L'avis de l'IRSN selon lequel "les concentrations en radionucléides d'origine artificielle n'ont présenté [à aucun moment] un risque environnemental ou sanitaire" est de toute fois contesté par la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD). Sa présidente, Corinne Castanier, a signalé que le "niveau de contamination sur les prélèvements d'air étaient des moyennes calculées sur une période de dix jours qui débutait avant le passage du nuage." Également, le plan d'analyse "qui avait été lancé une semaine plus tôt" a été suspendu pendant 7 jours. En outre, à ces inconvénients s'ajoute le fait, que les prélèvements notamment au sud-ouest de la France où les retombées en iode 131 ont probablement été les plus élevées ont été limités à un seul site. Ceci amène la CRIIRAD à remarquer que certaines valeurs indiquées par l'IRSN devraient être multipliées par quatre. Face à cette incohérence, il lui demande de bien lui vouloir préciser l'ampleur de la contamination et de bien lui indiquer les mesures que compte mettre en place le Gouvernement pour assurer la santé des concitoyens et pour assurer leur information de manière transparente et rapide.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112093

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6756

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)